

Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation Branche fusionnée de
la Boucherie IDCC 992 et de la Poissonnerie IDCC 1504

AVENANT N° 64

**A LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE LA BOUCHERIE,
BOUCHERIE-CHARCUTERIE, BOUCHERIE HIPPOPHAGIQUE, TRIPERIE, COMMERCE DE
VOLAILLES ET GIBIERS (IDCC 992)**

* * * * *

Article 1^{er} :

Entre les parties soussignées, il a été décidé que la grille des salaires conventionnels applicable, après revalorisation de 1,4 % sur tous les postes est celle figurant en annexe.

Article 2 :

Les entreprises doivent garantir un salaire équivalent entre tous les salariés pour un même niveau de responsabilité, de formation et d'expérience. Les partenaires sociaux réaffirment le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, conformément aux dispositions de l'article L.3221-2 du code du travail.

Article 3 :

La branche professionnelle étant composée très majoritairement d'entreprises de moins de 50 salariés, il n'y a pas lieu de prévoir de dispositions spécifiques pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Article 4 :

Le présent avenant prendra effet le 1er jour du mois suivant la publication de l'arrêté d'extension au Journal officiel.

Article 5 :

Le présent avenant fera l'objet d'un dépôt dans les conditions prévues aux articles L2231-6, L2261-26, D2231-2, D2231-3 et D2231-7 du Code du travail et d'une demande d'extension dans les conditions fixées à l'article L2261-15 dudit Code.

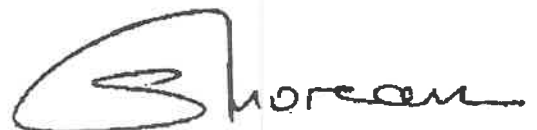
Fait à Paris, le 22 juin 2021

Pour le collège employeurs

**ASSOCIATION DES REPRESENTANTS DES EMPLOYEURS DES METIERS DE
L'ALIMENTATION**

REMALIM (CFBCT-OPEF)

98 boulevard Percire - 75017 PARIS



DP
AB
19
21

SALAIRES CONVENTIONNELS

Niveau	Classification	Salaire brut mensuel (€) 151,67 H
OUVRIER(E)S, EMPLOYÉ(E)S		
Niveau I		
échelon A	plongeur	1680
	employé d'entretien	1680
échelon B	chauffeur - livreur	1700
	employé administratif	1700
Niveau II		
échelon A	chauffeur-livreur encaisseur	1718
	caissier	1718
	vendeur	1718
échelon B	secrétaire aide-comptable	1742
	boucher préparateur	1742
	charcutier traiteur	1742
	vendeur qualifié	1742
	tripier préparateur	1742
échelon C	caissier aide-comptable	1770
Niveau III		
échelon A	boucher préparateur qualifié	1878
	charcutier traiteur qualifié	1878
	charcutier préparateur qualifié	1878
	tripier préparateur qualifié	1878
	boucher hippophagique préparateur qualifié	1878
échelon B	boucher préparateur vendeur qualifié	1920
	boucher traiteur qualifié	1920
	ouvrier tripier	1920
échelon C	boucher charcutier traiteur qualifié	1993
Niveau IV		
échelon A	comptable	2001
échelon B	boucher charcutier traiteur très qualifié	2063
échelon C	boucher hautement qualifié	2093
	boucher traiteur hautement qualifié	2093
	charcutier traiteur hautement qualifié	2093
	tripier responsable cuisson	2093
échelon D	boucher charcutier traiteur hautement qualifié	2197
AGENTS DE MAITRISE ET CADRES		
Niveau V		
	responsable de laboratoire adjoint	2383
	responsable de point de vente adjoint	2383
Niveau VI		
échelon A	responsable de laboratoire	2600
	responsable de point de vente	2600
	responsable hygiène et sécurité	2600
échelon B	assistant chef d'entreprise	2616
échelon C	responsable de plusieurs points de vente	2930
Niveau VII		
échelon A	responsable de laboratoire	3337
	responsable de point de vente	3337
	responsable des achats	3337
échelon B	responsable d'entreprise	3421

1/9/15 DP DV 8.